

# S'orienter, se former : formation professionnelle, les nouveautés 2018

## Introduction

La Région, qui considère la formation professionnelle comme une priorité, y consacre près de 300 M€ chaque année (environ 400 M€ en 2018 en intégrant le programme d'investissement dans les compétences – PIC). Son but : permettre à chaque Francilienne et à chaque Francilien de s'insérer rapidement et durablement dans le monde du travail. Le tout, en donnant accès à des parcours de formation sur mesure, en permettant de construire et confirmer son projet professionnel, d'apprendre un métier, d'enrichir ses savoir-faire ou d'obtenir une certification. En proposant une offre actualisée et des programmes qualifiants adaptés aux besoins des publics et des entreprises du territoire, la Région Île-de-France s'engage de plus en plus dans une démarche d'accompagnement sur mesure adaptée à la diversité des situations locales, des entreprises et des publics concernés.

## I – Adapter l'offre à la demande du marché du travail

### Création de 25 bassins d'emploi

Depuis 2016, la Région Île-de-France s'attache à adapter au mieux l'offre d'emploi à la demande du marché du travail. Désormais, les besoins en formation professionnelle sont donc identifiés à l'échelle de 25 bassins d'emploi, afin de mieux correspondre aux métiers en tension et aux besoins des entreprises ainsi que de la population. Par exemple, en septembre 2016, la Région Île-de-France a participé à la création du campus des métiers et des qualifications Paris-Val d'Europe, qui propose des filières de formation liées à l'économie touristique : hôtellerie, hébergement, tourisme d'affaires, métiers de l'innovation touristique...)

Cette notion de bassin d'emploi est essentielle. C'est grâce à elle que la Région peut rapprocher autant que possible l'offre et la demande au niveau local.



## L'offre de formations financée par la Région Île-de-France

D'un point de vue qualitatif, l'offre financée par la Région Île-de-France est progressivement réorientée dans trois directions : vers des formations plus courtes apportant des compétences directement opérationnelles en emploi, des formations aux savoirs de base particulièrement demandées par les employeurs ces dernières années (nous sommes passées de 3729 à 6530 places) et des formations mobilisant des ressources numériques innovantes (les 3 000 places issues de l'appel à projet « deuxième chance numérique », contre 2000 places en 2017).

En 2018, le nombre de places de formation offertes par la Région Île-de-France s'élève à 39 000.

- Les nouvelles offres de formation en 2018

En 2018, la Région Île-de-France poursuit la révision en profondeur de ses dispositifs de formation, engagée en 2016.

## Le PEE – Parcours d'entrée en emploi

**Le dispositif « Parcours d'entrée en emploi » (PEE)** a ainsi été mis en place cette année. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, pas ou peu qualifiés, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Ces jeunes souhaitent construire ou confirmer un projet professionnel, en développant les compétences de base en situation professionnelle, en vue d'accéder de manière privilégiée aux contrats en alternance et à l'emploi. Pour les aider, la Région mobilise un budget de 30 millions d'euros auprès de 270 organismes de formations répartis sur les nouveaux bassins d'emploi. L'objectif : accueillir 10 000 jeunes franciliens pour leur permettre de construire un parcours professionnel. Pour satisfaire au mieux à la demande croissante des entreprises, la Région a renforcé le poids des savoirs de base dans ce parcours. De cette manière, elle entend donner davantage de sens aux formations en renforçant le lien avec des situations professionnelles et en élargissant son offre sur les formations les plus sollicitées en Île-de-France (anglais, bureautique etc.)

### ***Focus sur... Le Parcours d'entrée en emploi : comment ça marche ?***

Un plan d'action personnalisé combinant des modules de formation, est prescrit au jeune concerné, afin de lui permettre d'atteindre ses objectifs.

**Cinq modules** peuvent lui être proposés : "projet professionnel", "communication", "technologies de l'information et de la communication", "projet collectif", "remise à niveau en situation professionnelle".

Des stages en entreprise, des plateaux techniques et des passerelles de découverte de l'apprentissage et des métiers sont proposés au sein du module "projet professionnel". La formation se déroule à temps plein (35 heures par semaine).

## Le PRFT – Programme Régional de Formations Transversales

**Le dispositif « Programme Régional de Formations Transversales » (PRFT)** propose quant à lui des formations, prioritairement aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Il permet aux stagiaires d'acquérir, de développer ou de renforcer des compétences sur les outils numériques, sur des savoirs de base ou sur des

compétences linguistiques permettant de travailler dans les domaines de la vente, de l'accueil, de la sécurité, de l'hôtellerie-restauration, de la maintenance ou de la logistique. Des certifications à ces compétences sont également possibles, telles que le PCIE (Passeport de Compétences Informatique Européen) ou le B21 (Brevet informatique et internet) pour le numérique, CLÉA (Certificat de connaissances et de compétences professionnelles) pour les savoirs de base ou les DCL (diplôme de compétence en langue), TOEIC (Test of English for International Communication) et BULATS (Business Language Testing Service) pour les langues.

Ces actions sont réparties sur 92 lieux de formations franciliens et peuvent accueillir plus de 8000 personnes.

### **Le PRFE – Parcours Régional de Formation vers l'Emploi**

**Le Parcours Régional de Formation vers l'Emploi (PRFE)** est l'autre dispositif de formation d'envergure, actuellement en cours de déploiement sur le territoire francilien. Il propose des formations avec à la clé, une certification reconnue par l'Etat ou des formations professionnalisantes courtes destinées à acquérir des compétences pour un retour rapide à l'emploi.

Avec un budget de 80 millions d'euros, 450 formations sont ainsi financées sur 275 sites pour accueillir 16 000 demandeurs d'emploi en formation sur 20 secteurs prioritaires dans les domaines du numérique, de l'hôtellerie/restauration/tourisme, de l'industrie, du BTP, de l'habillement/textile, du sanitaire et social ou encore du sport/animation, de la culture et de l'agriculture. 60% de l'offre de formation est territorialisée selon la proximité avec les emplois proposés.

Avec ce dispositif, l'accent a été mis également sur les innovations pédagogiques et la capacité des organismes de formations à renforcer la qualité de leur offre et leur action en faveur du placement, emploi de leurs stagiaires (exemple : introduction, pour la première fois, d'une prime à la performance en termes de placement).

Ce nouveau dispositif insiste également sur la responsabilisation des stagiaires, notamment via la signature de la charte d'engagement du stagiaire.

### ***Focus sur... la charte d'engagement du stagiaire***

En signant cette charte, tout stagiaire bénéficiant d'une formation financée par la Région Île-de-France prend des engagements :

#### **1. Mobiliser son Compte Personnel de Formation (CPF)**

Pour rappel, le CPF permet d'acquérir des droits à la formation professionnelle. Ces derniers sont inscrits dans un compte d'heure qui suit la personne tout au long de sa vie professionnelle. Si sa formation est éligible au CPF, le stagiaire s'engage à mobiliser les heures acquises, la Région intervenant en complément pour financer sa formation.

#### **2. Evaluer sa formation**

Le stagiaire est invité à s'exprimer sur les conditions de réalisation de sa formation lors de visites sur site organisées par la Région Île-de-France. A l'issue de sa formation, il s'engage à évaluer celle-ci via Anotéa, qui lui sera présenté par son organisme de formation.

Il s'engage, dans ce cadre, à répondre à un court questionnaire d'évaluation, qui lui sera adressé par mail. Il pourra également, s'il le souhaite, faire des commentaires sur le déroulement de sa formation. Son évaluation ainsi que ses commentaires seront publiés sur les sites « La Bonne Formation » et « Défi Métiers ».

#### **3. Signaler sa situation au regard de l'emploi 6 mois après la fin de formation**

Le stagiaire s'engage à indiquer à la Région Île-de-France sa situation au regard de l'emploi, 6 mois après la fin de sa formation. Pour cela, il sera interrogé via un formulaire qui lui sera adressé par mail.

#### **4. Rechercher activement un emploi en fin de formation et accepter toute offre raisonnable d'emploi compatible avec ses nouvelles qualifications, conformément à la loi.**

#### **5. Répondre aux éventuelles sollicitations des partenaires de la Région pour proposer un emploi aux stagiaires**

Des propositions d'emploi, en lien avec la formation que le stagiaire a effectué, pourront lui être communiquées directement par email, y compris avant la fin de sa formation. Le stagiaire autorise la Région à conserver ses coordonnées téléphoniques et électroniques et à toute proposition ou demande de rendez-vous tendant à faciliter sa recherche d'emploi qui pourrait lui être faite dans ce cadre.

### **L'AIRE – Aide Individuelle Régionale vers l'Emploi**

Pour couvrir l'ensemble des besoins en formations identifiés en Île-de-France, la Région a également créé à l'été 2018 le dispositif **Aide Individuelle Régionale vers l'Emploi (AIRE)**. Il s'agit de financer des formations répondant à des besoins émergents - comme par exemple « Expert en analyse et gestion du risque incendie » - ou qui n'existent pas dans les marchés habituels tels que le CAP Art et technique de la bijouterie ou le certificat de qualification professionnelle (CQP) Ouvrier Cordiste, ou bien encore des formations à la sortie desquelles existe une proposition ferme d'embauche.

## **L'appel à projet « deuxième chance numérique »**

Enfin, la Région Île-de-France lance depuis 2017 des expérimentations innovantes en faveur des outils de la « EdTech ». Ainsi, avec **l'appel à projet « deuxième chance numérique »**, dont ont déjà bénéficié 3000 stagiaires, elle entend promouvoir les modes innovants de formation en expérimentant des propositions nouvelles comme les classes virtuelles ou le pilotage de drones. Ces nouveaux modes d'apprentissage facilitent l'accès aux formations au plus grand nombre, tout en satisfaisant mieux les besoins des entreprises. Dans le cadre du PIC, la Région Île-de-France envisage de lancer, à partir de 2019, des initiatives en faveur du développement des formations en réalité immersive recréant des situations de travail. Utilisées depuis longtemps pour les formations de pilotes à l'exemple des simulateurs de vol, cette technologie devenue plus accessibles et généralisable aujourd'hui est particulièrement adaptée pour des formations destinées à des publics en difficulté par rapport aux pédagogies classiques, ou empêchés comme ceux en situation de handicap. De nombreuses tâches en manutention, en conduite ou pour des activités en milieu hostiles peuvent maintenant être appréhendées par ces simulations, à l'exemple de formations de chariots élévateurs (cariste) ou de maintenance de conduites gazières.

En développant ainsi des solutions technologiques inédites, la Région Île-de-France se donne les moyens de tester un nouveau modèle économique et de développer un secteur de formation de pointe sur son territoire.

### ***Focus sur... le PIC (Programme d'investissement dans les compétences)***

Dès janvier 2018, la Région Île-de-France s'est engagée à signer avec l'Etat le Plan d'Investissement compétences (PIC), dédié à la formation professionnelle.

Ce plan a pour objectif de former sur l'ensemble du territoire français un million de demandeurs d'emploi peu qualifiés et un million de jeunes peu qualifiés et éloignés du marché du travail.

Pour y parvenir, la Région Île-de-France propose :

- De mobiliser prioritairement sur le développement de formations aux savoirs transversaux, ciblant l'acquisition des savoirs de base tels que la bureautique, le numérique et l'anglais professionnel ;
- D'augmenter le nombre de places de formation sur des dispositifs qualifiants, notamment via la création d'une mesure de financement d'aides individuelles à la formation ;
- Développer le nombre de places de formation sur les dispositifs dédiés aux jeunes en insertion pour leur permettre de se remobiliser, de reprendre confiance en eux, d'appréhender les codes de l'entreprise, de travailler les savoirs de base et d'élaborer leur projet professionnel ;
- Renforcer son programme de « formations innovantes », afin de mobiliser et d'encourager au mieux l'usage des nouvelles technologies numérique dans la formation.

Dans ce cadre, pour 2018, la Région Île-de-France s'engage à financer avec l'appui de l'Etat au moins 32 000 places de formations supplémentaires. Un quasi doublement de l'effort régional qui, au final, va permettre à près de 70 000 Franciliens de bénéficier d'un accompagnement pour un retour à l'emploi à raison de 16 000 places pour les formations d'insertion des jeunes, 26 000 places pour l'acquisition de savoirs

fondamentaux, 24 000 places pour des formations professionnalisantes ou qualifiantes et 3000 places pour des formations innovantes mobilisant du numérique.

A l'heure où la reprise de l'économie française gagne en vigueur, il est important pour la Région Île-de-France d'investir plus que jamais sur le développement des compétences, notamment pour les publics les plus en difficulté, afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises.

Depuis deux ans, la Région est fortement engagée pour la formation des demandeurs d'emploi en Île-de-France et dans la lutte contre le chômage, notamment via un grand plan d'action pour l'apprentissage, la territorialisation des actions de formation et la réorientation des achats de formation sur des métiers en tension.

Enfin, la Région Île-de-France a également lancé le programme « 100.000 premières expériences professionnelles pour les jeunes ». Le principe : toute subvention attribuée par la Région est désormais subordonnée au recrutement d'au moins un stagiaire, un apprenti ou un jeune en insertion. Une opportunité supplémentaire, pour ceux qui ne disposent pas forcément du réseau nécessaire, d'effectuer une précieuse première expérience professionnelle.

## **II – S'orienter et choisir sa formation**

Toutes les actions mises en œuvre par la Région sont accessibles au public directement sans forcément passer par un conseiller Pôle emploi, Mission Locale ou autre. Pour bénéficier de toutes les informations (niveau, métier, lieu, dates, durée...) nécessaires pour s'orienter vers les actions de formations de la Région, celles-ci sont disponibles sur le nouveau site régional ORIANE <https://www.oriane.info/> ou sur le site du Carif/Oref régional Défi Métiers [https://www.defi-metiers.fr/dm\\_search/formation](https://www.defi-metiers.fr/dm_search/formation), ou encore sur le site de Pôle Emploi <https://labonneformation.pole-emploi.fr/>

### **Oriane.info, pour améliorer l'offre d'emploi et de formation francilienne**

Oriane.info est un portail d'orientation et d'offres de formation destiné à l'ensemble des Franciliens.

Fruit de 2 ans de travail, ce site ouvert aussi bien aux lycéens qu'aux apprentis, aux salariés qu'aux demandeurs d'emplois, permet de géolocaliser toutes les formations et les débouchés professionnels, par secteur. Tout le monde a ainsi accès facilement à des informations capitales : qui recrute près de chez vous ? Sur quels postes ? Et où pouvez-vous trouver les formations correspondantes ?

Ce portail fournit ainsi des informations complètes et des services concrets, actualisés et adaptés pour accompagner les Franciliens dans leurs projets professionnels.

#### **En pratique...**

##### **Promouvoir l'emploi en Île-de-France**

Le portail est centré sur l'emploi en Île-de-France. Il propose à tous les Franciliens, grâce au big data, des données précises et en temps réel sur les débouchés professionnels des métiers représentés dans les bassins d'emploi d'Île-de-France, sur les mobilités possibles, sur les formations existantes (initiales et continues).

##### **Accompagner en proposant des services innovants**

Oriane.info facilite l'information des franciliens par la géolocalisation de toutes les formations, des établissements et des services d'orientation. Le portail propose des outils permettant à chacun de construire

son parcours d'orientation et de développer son projet professionnel (questionnaire d'intérêt, fiche d'auto évaluation, conseils pratiques, etc.). Ainsi, les lycéens peuvent passer des tests d'orientation pour les aider dans leurs choix.

A terme, Oriane.info permettra aussi la mise en relation avec des professionnels, le partage de sujets, de témoignages et de conseils pratiques via des communautés d'échanges, des forums, des tchat'.

### **Une information en prise avec le territoire pour éclairer les franciliens dans leurs choix**

Des focus particulièrement développés sur les différents secteurs professionnels et sur les métiers sont mis à disposition gratuitement de tous les Franciliens. Un agenda des manifestations proposées sur le territoire est également disponible.

Ce portail entend ainsi permettre à chaque francilien de trouver la bonne solution pour le bon projet, de manière très territorialisée.

### **III – Evaluer sa formation avec Anotéa**

Fin 2017, la Région Île-de-France et Pôle emploi Île-de-France ont lancé « Anotéa - Évaluez votre formation », un nouveau service d'évaluation de la formation par les stagiaires.

Ce service permet aux stagiaires de la formation professionnelle de publier des avis sur les formations suivies et de les noter sur différents critères tels que la qualité de l'accueil, le contenu de la formation ou bien encore les moyens matériels mis à disposition. Les futurs stagiaires ont également la possibilité de contacter les anciens stagiaires afin d'échanger avec eux sur la formation et leur retour à l'emploi. En 2017, 28 237 stagiaires ont été interrogés, et 5 232 ont répondu avec un taux d'avis positif de 82%, que l'on retrouve sur les personnes qui ont répondu lors du premier semestre 2018.

En améliorant la lisibilité de l'offre de formation et en incitant les prestataires de formation à fournir davantage d'informations utiles aux financeurs et aux bénéficiaires, « Anotéa – Évaluez votre formation » rend plus transparent le marché de la formation professionnelle. Par ailleurs, les informations partagées permettent aussi d'orienter les contrôles qualité des organismes de formation réalisés par Pôle emploi et la Région Île-de-France.

### **Comment ça marche ?**

À l'issue de sa formation, le stagiaire reçoit un email l'invitant à donner son avis en répondant à 6 questions. Les avis, dont l'anonymat est préservé, sont ensuite publiés sur les plateformes La Bonne Formation et Défi métiers. À noter que les futurs stagiaires peuvent contacter l'auteur du commentaire et que les organismes de formation peuvent répondre aux commentaires. Plus de 13.000 notes et avis ont déjà été recueillis sur des formations réalisées en 2016 et publiés sur les sites de Défi métiers et de La Bonne Formation.